

BRETTEVILLE SUR ODON
 Arrondissement de CAEN
 Canton de Caen I
 Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT QUATRE
 Le 6 décembre 2024 Le 16 décembre 2024 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire.

Date d'affichage :
 Le 20 décembre 2024

Etaient présents :

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
Mesdames : ASSELINE, BARNAUD, COLLET, DAUSSE, DORÉ, FERY
 LEFEVRE, MAJDOUBI, RAINE, SANNIER, VIDEAU.

En exercice : 27

Messieurs : BOUFFARD, DUTHILLEUL, FAUDOT, LEBOURGEOIS,
 LE MASSON, MORAND, SAINT-MARTIN, RICHET,
 SIMON.

Présents : 21

Votants : 27

Absents :

Madame HOCHET (excusée pouvoir à O.SAINT-MARTIN)
Madame LOUBET (excusée pouvoir à S.BOUFFARD)
Monsieur BRUNEAU (excusé pouvoir à M.VIDEAU)
Monsieur DEGUSSEAU (excusé pouvoir à B.RAINE)
Monsieur LESUEUR (excusé pouvoir à N.DORÉ)
Monsieur MORTREUX (excusé pouvoir à X.RICHET)

Barbara RAINE est désignée secrétaire de séance

OBJET : FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE N°06

Patrick LECAPLAIN, Maire rappelle que depuis la mise en place de la nomenclature M57, les amortissements doivent comptabilisés dès la mise en service du bien (*prorata temporis*).

Les crédits prévus au budget 2024 pour l'amortissement sont insuffisants et doivent être abondés de 30 000 €.

La décision modificative n°6 (ci-joint) est proposée.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative N°06

Date de publication : le 20 décembre 2024
 Certifié exact,

Pour extrait conforme,
 En Mairie, le 20 décembre 2024

Le Maire :



Accusé de réception en préfecture
 014-211401013-20241216-20240703-DE
 Date de télétransmission : 23/12/2024
 Date de réception préfecture : 23/12/2024

Patrick LECAPLAIN